ville de Vianden

Place Vic. Abens
Boîte Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tél.: +352/ 83 48 21-1
Fax: +352/ 83 48 26

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu

Vianden, le 3 janvier 2023

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **OSCH ET FILS SARL a été autorisée à exploiter un élévateur à fourches de la marque LINDE, type L12i, numéro de construction F21172V02120.**

(arrêté du Ministre du Travail 3A/2022/4024/180 du 16 décembre 2022)

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit celui à Diekirch.

Vianden, le 3 janvier 2023

le bourgmestre

le secrétaire

Ville de Vianden Administration Municipale